



Municipalité de Sainte-Élisabeth  
 2195, rue Principale  
 Sainte-Élisabeth (Québec) J0K 2J0  
 Tél : 450 759-2875  
 Courriel : reception@ste-elisabeth.qc.ca

**FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT**

Programme de soutien financier aux  
 activités de loisirs et de sports

ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE	
Activités dans l'année courante hors du territoire	
Citoyen plus de 26 semaines	
Activités récurrentes (plus de 4 répétitions)	
N'est PAS une activité inadmissible (voir verso)	
Montant taxes incluses	
Montant exclu (vêtement, dons, accessoires, adhésion, etc.)	
TOTAL DU REMBOURSEMENT ADMISSIBLE	

GROUPE D'ÂGE	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE	% DE REMBOURSEMENT
0 à 17 ans	350\$	100% première portion de 200\$ 50% au-dessus de 200\$
50 ans et plus	350\$	100% première portion de 200\$ 50% au-dessus de 200\$

*\*Jusqu'à épuisement des fonds*

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR	
Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

INFORMATIONS SUR LE OU LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INSCRIPTION	
Nom :	
Date de naissance :	
Première demande de l'année : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LA DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Reçu d'inscription avec preuve de paiement	<input type="checkbox"/> Preuve de résidence
<input type="checkbox"/> Spécimen de chèque (pour dépôt direct)	<input type="checkbox"/> Preuve d'identité

SIGNATURE DE LA DEMANDE	
Signature :	Date :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<b>RÉCEPTION</b>	Date de dépôt de la demande _____
	Reçu par _____
	Montant calculé _____
<b>CADRE</b>	Montant autorisé _____
	Autorisé par _____
<b>COMPTABILITÉ</b>	Solde restant _____
	Paiement programmé par _____
	Numéro de fournisseur Desjardins _____
	Date de remboursement effectué _____
	Montant payé _____ <input type="checkbox"/> Avis au citoyen fait

## **MODALITÉS PARTICULIÈRES**

### **Ne sont pas admissibles :**

- Les frais d'adhésion supplémentaire pour avoir accès au cours, le cas échéant
- Les frais de déplacement et de repas
- La portion des taxes qui sera remboursée par le gouvernement
- Vêtements ou accessoires requis pour l'activité

### **Activités de loisirs non admissibles :**

- Les frais de sport étude ou sport excellence
- Dont l'occurrence n'est pas prévue d'avance (spontané)
- Activités soutenues financièrement ou autrement par la municipalité, notamment sans se limiter
  - Comité des loisirs Ste-Élisabeth inc.
  - FADOQ Sainte-Élisabeth
  - Trésors d'Élisabeth
  - Club de pétanque de Sainte-Élisabeth
  - Société des amis du patrimoine de Sainte-Élisabeth
  - École Émmélie-Caron
  - Activités se déroulant dans un local offert gracieusement ou à tarif préférentiel par la municipalité.
- Favorisant la désobéissance civile
- Qui ne sont pas de nature publique connue et diffusée largement
- Qui sont restreintes à un groupe d'individus (par exemple, sur invitation seulement)
- Qui manipule des armes à feu ou des répliques d'armes à feu
- Qui comporte principalement l'utilisation de moteur (motoneige, VTT, motocross, etc.)
- Qui implique la consommation d'alcool, de drogue ou autre substance modifiant le comportement
- Activité qui est habituellement gratuite ou à contribution volontaire

N.B. Les taxes dues et exigibles depuis plus de douze mois, reliés à l'immeuble dont la personne faisant la demande est propriétaire, doivent être acquittées au moment de la demande de contribution. Si elles ne sont pas acquittées, elles devront l'être, afin de pouvoir bénéficier de la contribution financière.